

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 074-217402361-20211013-DEL2021_241-DE



Commune de Saint-Gervais les Bains (Haut

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un le treize octobre à vingt heures trois minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le sept octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Marie-Christine DAYVE, Monsieur Bernard SEJALON, Madame Nadine CHAMBEL, Monsieur Michel STROPIANO, Mesdames Monique RACT, Véronique CLEVY, Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE, Messieurs Alain DELACHAT, Lionel CANON, Mesdames Corinne LECORCHEY-DECARROZ, Lynda VANDELANOITTE, Amandine ROSSET, Monsieur Clément BERRUUX, Madame Stacy LOPEZ, Monsieur Julien AUFORT, Madame Aurélie BIBOLLET, Messieurs Daniel DENERI, Julien LEBEY, Rémi BOUTROIS, Madame Sandrine FOURNIER, Messieurs Bruno VICTOR-EUGENE, Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN, Madame Valérie ROBIN, Monsieur Philippe APPLAGNAT-TARTET.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX à Monsieur Jean-Marc PEILLEX
Madame Deborah TARABUSO à Monsieur Lionel CANON
Madame Claudette ABBE-DAVOINE à Madame Véronique CLEVY

Observation formulée par Monsieur Daniel DENERI, sur le procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2021 : p. 12, délibération relative à la subvention au GIE HC 74, 4^{ème} alinéa, préciser « de Saint-Gervais » après le mot enfants dans la phrase « Il (Monsieur le Maire) informe, par ailleurs, qu'un chantage est exercé sur les enfants pour les pénaliser... ».

En tenant compte de cette remarque, le procès-verbal du Conseil municipal du 15 septembre 2021 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Ce vote a lieu à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2020/068 du 24 mai 2020. Madame Corinne LECORCHEY-DECARROZ est candidate. Elle est élue par 28 voix et un bulletin blanc.

n°2021/241

COORDINATION GENERALE - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU FONCIER

Objet : PRESCRIPTION D'UNE PROCEDURE DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) PAR DECLARATION DE PROJET DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN ASCENSEUR VALLEEN ENTRE LE POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DU FAYET ET LA RIVE GAUCHE DU CENTRE BOURG DE SAINT-GERVAIS

VU POUR AMPLIATION

SAINT GERVAIS, LE 18 octobre 2021

LE MAIRE-ADJOINT,

DELEGATION,

Marie-Christine DAYVE

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Votants : 29

Délibération télétransmise le : 15 octobre 2021

Affichage en Mairie de SAINT-GERVAIS du 18 octobre 2021 au 18 décembre 2021

Délibération exécutoire le : 18 octobre 2021

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 13 OCTOBRE 2021**N°2021/241***Coordination Générale – Direction de l'Urbanisme et du Foncier*

PRESCRIPTION D'UNE PROCEDURE DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) PAR DECLARATION DE PROJET DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN ASCENSEUR VALLEEN ENTRE LE POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DU FAYET ET LA RIVE GAUCHE DU CENTRE BOURG DE SAINT-GERVAIS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé que le Conseil Municipal a approuvé, lors de sa séance du 09 septembre 2020, la déclaration d'intention portant sur le projet d'ascenseur valléen entre le pôle d'échange multimodal du Fayet et la rive gauche du centre bourg de Saint-Gervais.

Cette déclaration d'intention présentait notamment les modalités de concertation préalable du public, laquelle s'est déroulée du 23 octobre 2020 au 14 mai 2021.

En effet, suite aux mesures sanitaires en lien avec la pandémie de la Covid-19, la Commune n'a pas pu organiser la 2nda réunion publique et le Conseil Municipal a approuvé, lors de sa séance du 14 avril 2021, l'achèvement de la concertation du public au 14 mai 2021.

La réalisation de ce projet d'ascenseur valléen nécessite un ajustement du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D) et des pièces réglementaires du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), les pièces graphiques et le règlement actuels étant inadaptés à la nature de l'aménagement projeté.

Il convient par conséquent d'engager la procédure de mise en compatibilité du P.L.U par déclaration de projet.

ENTENDU l'exposé,**VU** le Code général des collectivités territoriales,**VU** le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 153-52 et suivants, R153-20 et R153-21,**VU** le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R123-1 et suivants,**VU** le Plan local d'urbanisme (P.L.U) approuvé par délibération du 15 février 2006, révisé le 14 décembre 2011 et le 09 novembre 2016, et applicable à la date de sa dernière modification en date du 12 juillet 2021,**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 09 septembre 2020 visant l'approbation de la déclaration d'intention de l'ascenseur valléen,

VU POUR AMPLIATION

SAINT GERVAIS, LE 18 octobre 2021

LE MAIRE-ADJOINT,

PAR DELEGATION,

**VU, EXECUTOIRE, EN APPLICATION
DE L'ARTICLE 2 DE LA LOI N°82-213
DU 2 MARS 1982 MODIFIÉE**



Marie Christine Dayve

Envoyé en préfecture le 15/10/2021
Reçu en préfecture le 15/10/2021
Affiché le : **SLO**
ID : 074-217402361-20211013-DEL2021_241-DE

Commune de Saint-Gervais les Bains (Haut-Savoie)

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2021, complémentaire à la délibération du 09 septembre 2020, prenant acte de la circulaire préfectorale du 18 mars 2021 et approuvant l'achèvement de la concertation préalable relative au projet d'ascenseur valléen,

VU le projet d'ascenseur valléen entre le pôle d'échange multimodal du Fayet et la rive gauche du centre-bourg de Saint-Gervais, visant à construire un transport public durable à haut débit à fonction de mobilité des résidents permanents et touristiques, afin notamment de réduire la problématique du trafic routier et ses conséquences directes sur la pollution,

CONSIDERANT qu'il est à ce jour nécessaire d'effectuer un ajustement du P.A.D.D et des pièces réglementaires du P.L.U pour permettre ces aménagements, les pièces graphiques et le règlement du P.L.U actuels étant inadaptés à la nature de l'aménagement projeté,

Il est proposé au Conseil Municipal :

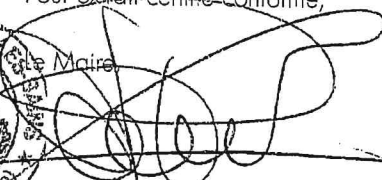
- **DE PRESCRIRE** la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) par déclaration de projet
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente délibération, et notamment à signer tout document se rapportant à la décision adoptée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

**VU, EXECUTOIRE, EN APPLICATION
DE L'ARTICLE 2 DE LA LOI N°82-213
DU 2 MARS 1982 MODIFIÉE**

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait-certifié conforme,

Maire

Jean-Marc PEILLEX

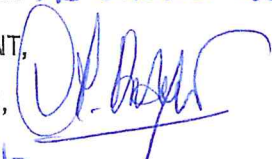
VU POUR AMPLIATION

SAINT GERVAIS, LE 18 octobre 2021

LE MAIRE-ADJOINT,

PAR DELEGATION,




Marie-Christine Dajve